

SYNDICAT DES EAUX

INFORMATION AUX HABITANTS

La communauté urbaine prend la compétence eau potable à partir du 1er Janvier 2017.

De ce fait les communes de Marigny et Chanteau
doivent sortir du périmètre du syndicat.

Celui ci continue d'exister avec les 2 communes
Rebréchien et Vennecy.

La communauté urbaine n'ayant pas encore de service eau potable,
va par convention déléguer la distribution,
la facturation et l'entretien des châteaux d'eau,
des surpresseurs et des réseaux au nouveau syndicat.

Le fonctionnement reste inchangé.

Les factures d'eau seront émises par le syndicat
avec un logo communauté urbaine.

Le syndicat se situe dans la Mairie de Vennecy
et le n° de téléphone reste inchangé, au 02.38.75.10.19

En cas de changement de locataire ou de propriétaire, contacter le syndicat.

Les horaires d'ouverture au public:

Mardi de 14h00 à 17h30 - Vendredi de 14h00 à 17h00